Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29757

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION			
Clermont Auvergne	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université , Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université			

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

210 Spécialites plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conseil / accompagnement technique et économique aux producteurs biologiques
- Organisation de la production en agriculture biologique, pour le domaine de la restauration notamment et autres débouchés.
- Mise en place d'expérimentations
- Mise en place du programme de développement de l'agriculture biologique dans le département
- Information aux porteurs de projets en agriculture biologique
- Animation de réunions, de journées d'informations, de sessions de formation
- Certification « Agriculture Biologique » des exploitations agricoles et contrôle régulier de leur cahier des charges Agriculture biologique
- Elaborer, analyser et interpréter les bilans techniques, technico-économiques et environnementaux ainsi que les résultats d'exploitation
- Elaborer des indicateurs de performance, évaluer les pratiques et proposer des solutions
- Réaliser puis présenter un diagnostic d'exploitation en vue d'une certification / approbation
- Réaliser un diagnostic de faisabilité de mise en place de fabrication de produits biologiques
- Veiller au respect des cahiers des charges des intrants, des processus de production, de transformation et de mise en marché
- Elaborer une procédure d'invalidation de reconduction ou de reconversion
- Maitriser la notion de filière de production
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- A01 : Culture et production animale, chasse et services annexes
- Contrôleur en agriculture biologique
- Exploitant agricole en agriculture biologique
- Technicien / Technicienne en agriculture biologique
- Conseiller / Conseillère d'agriculture

- Chargé / Chargée d'études agricoles
- Chargé / Chargée d'études en développement agricole

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1301: Inspection de conformité

<u>A1301</u> : Conseil et assistance technique en agriculture <u>A1302</u> : Contrôle et diagnostic technique en agriculture <u>A1303</u> : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION					
Bloc de compétence n°1 de	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité					
la fiche n° 29757 - Usages	informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de					
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.					
Bloc de compétence n°2 de	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses					
la fiche n° 29757 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un					
Exploitation de données à des fins d'analyse	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.					
	- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.					
	- Développer une argumentation avec esprit critique.					
Bloc de compétence n°3 de	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et					
la fiche n° 29757 -	orale de la langue française.					
Expression et communication						
écrites et orales	- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-					
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.					
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29757 -	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours					
Positionnement vis à vis d'un						
champ professionnel	possibles pour y deceder.					
enamp professionner	- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son					
	projet professionnel en fonction d'un contexte.					
	- Identifier le processus de production, de diffusion et de					
	valorisation des savoirs.					
Bloc de compétence n°5 de	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour					
la fiche n° 29757 - Action en	s'adapter et prendre des initiatives.					
responsabilité au sein d'une						
organisation professionnelle	- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de					
	responsabilité environnementale.					
	- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et					
	responsabilité au service d'un projet.					
	rooponousmito du service a un projet.					
	- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer					
	pour améliorer sa pratique.					

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29757 - Réalisation d'un diagnostic	 Elaborer, analyser et interpréter les bilans techniques, technico- économiques et environnementaux ainsi que les résultats d'exploitation
et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	• Elaborer des indicateurs de performance, évaluer les pratiques et proposer des solutions
	• Réaliser puis présenter un diagnostic d'exploitation en vue d'une certification / approbation
	 Réaliser un diagnostic de faisabilité de mise en place de fabrication de produits biologiques
	 Veiller au respect des cahiers des charges des intrants, des processus de production, de transformation et de mise en marché Elaborer une procédure d'invalidation de reconduction ou de reconversion
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29757 - Maîtrise	Maitriser la notion de filière de production
des différentes dimensions	
de la gestion d'une organisation	

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- - -	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	- - -	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	- - -	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	- - -	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence

professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université d'Angers, arrêté du : 17/07/2017

Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université d'Angers

Université de Clermont Auvergne

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :